Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213500812-20260629-08126042-DE

Affiché le 06/07/2026

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Clayes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	12	14

Vote
Aucun Pour : 0 Contre : 14 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine

L'an 2026, le 29 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes, dûment convoqué le Mardi 23 Juin 2026, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de SICOT Philippe Maire de Clayes.

Présents :
M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BAURES Estelle, BRIAND Véronique, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, VILBOUX Émilie, MM : FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MUSSETA Jean-Christophe, NOBLANC Ewen, RENOUX Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GALISSON Carolane à Mme VILBOUX Émilie, ROULLEAU Nadine à M. FOUILLET Claude

Mme GUINARD Solenne a été élu(e) secrétaire de séance

Sur proposition de monsieur le Maire, à l'unanimité, le conseil municipal délibère à huit-clos pour l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Délibération n°081-26-042
Schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032 - avis

Vu la loi n° 2000.614 du 5 juillet 2000 relative à l'habitat et à l'accueil des Gens du Voyage ;
Vu le projet de schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032.
Vu le courrier du 3 mars 2026 transmis par la Préfecture et le département d'Ille-et-Vilaine.

Le conseil municipal est invité à rendre un avis sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032.

Après discussion, le conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable :

- sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032 ;
- et spécialement sur la réserve concernant la localisation des 12 aires de grand passage de petite capacité émise le 18 juin 2026, par le conseil métropolitain de Rennes Métropole qui, au titre de sa compétence PLH, souhaite proposer une répartition territoriale alternative au sein de ses 43 communes.
  Sans revenir sur l'engagement pris dans le cadre du PLH, la commune de Clayes refuse, ni étant pas légalement contrainte, une répartition territoriale des 12 aires sur les 43 communes de Rennes Métropole.

Pour copie conforme :
En mairie, le Mardi 30 Juin 2026

Le Maire
Philippe SICOT

MAIRIE DE CLAYES (Ille-et-Vilaine)